

Rapport Annuel
sur le Prix et la Qualité
du Service d'assainissement
Non Collectif (SPANC)



Table des matières

A. Préambule	3
A.1. La Compétence Assainissement Non Collectif	3
A.2. Territoires d'intervention	3
A.3. Modes d'exploitation du service	4
B. Points clés du service en 2020	5
B.1. Faits marquants 2020	5
B.2. Synthèse des indicateurs de performance.....	5
C. Activité du service de l'assainissement Non collectif en 2020.....	7
C.1. Activité du service en 2020	7
C.1.1. Chiffres clés	7
C.1.2. Nombre d'installations d'ANC	8
D. Conformité des installations	10
E. Relations à l'utilisateur	11
F. Tarifs	12
G. indicateurs Financiers	13
H. Perspectives pour 2021	14

A. PREAMBULE

A.1. LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La Direction de l'eau de GMVA est rattachée au Pôle Environnement et Aménagement de la Communauté d'Agglomération, tout comme les Directions Environnement, Aménagement & Urbanisme, et Habitat & Logement.

La Direction de l'eau est composée des services suivants :

- ⇒ PROTECTION DES EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES
- ⇒ EAU et ASSAINISSEMENT
- ⇒ QUALITE DES EAUX DE BAINNADE

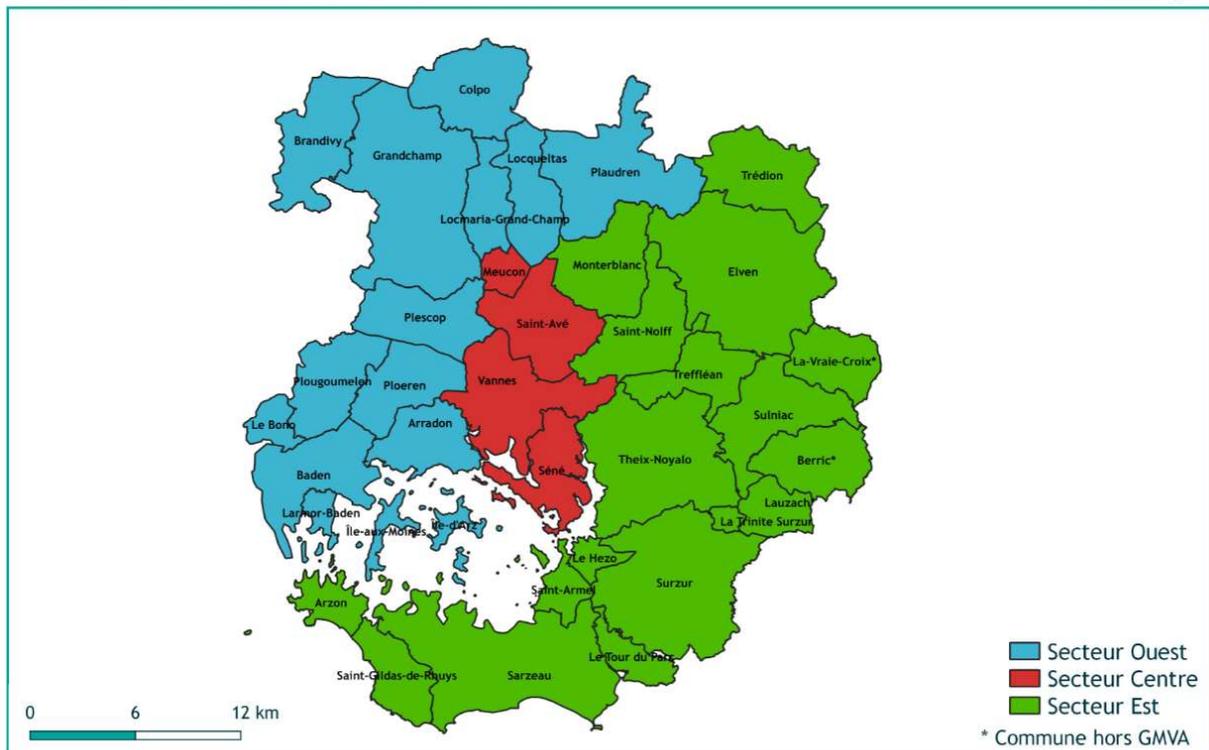
La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce la compétence Assainissement Non Collectif depuis le 1^{er} janvier 2017 (au départ sur le périmètre des communes de Plaudren, Colpo, Brandivy, Grand-Champ, Locmaria-Grand-Champ, Locquetlas). En 2020, GMVA exerce la compétence SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sur l'ensemble des communes de l'agglomération.

A.2. TERRITOIRES D'INTERVENTION

Avant 2020, la compétence Assainissement Collectif était exercée par neuf maîtres d'ouvrage.

Cette organisation passée s'est traduite par le regroupement des anciens périmètres d'exploitation en « secteurs » d'intervention :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
Organisation territoriale Direction de l'Eau - 2020



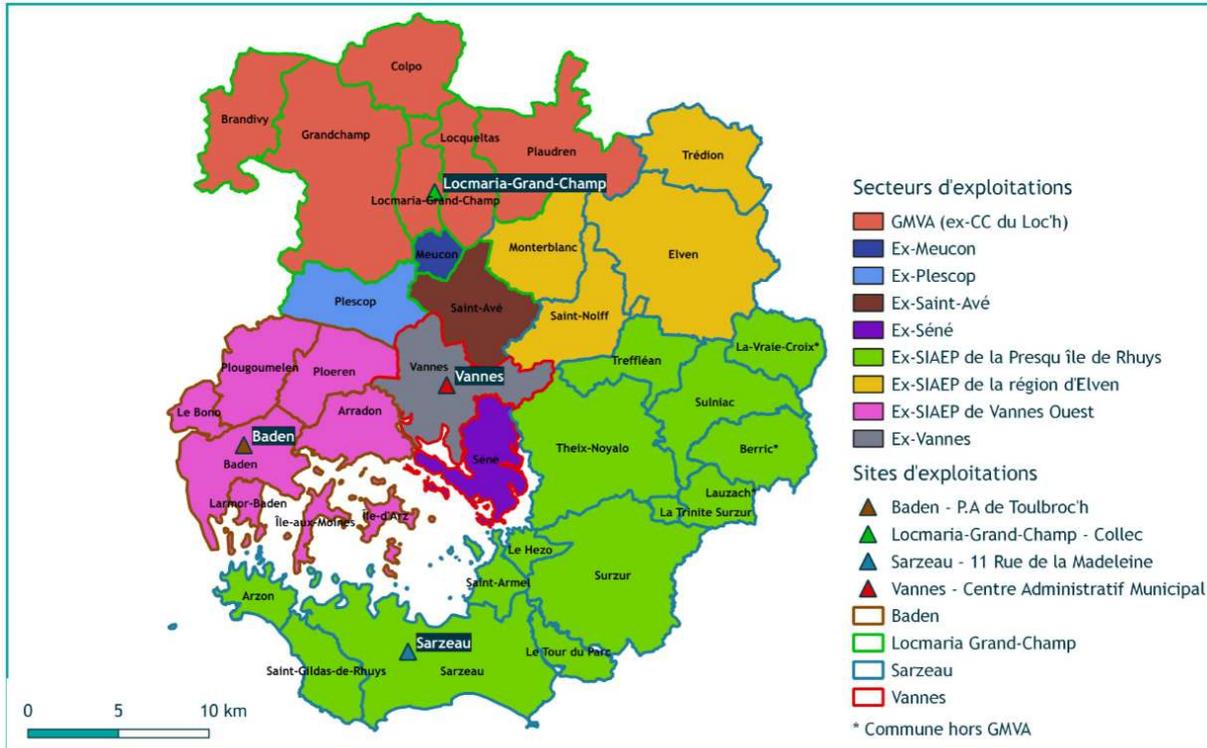
Réalisation : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, 24/02/2021

Figure 1 : Carte présentant les secteurs d'intervention du service de GMVA en 2020

GMVA assure également, via une convention de gestion, la gestion du service d'Assainissement Non Collectif sur les communes de Lauzach, La Vraie Croix et Berric. Les données de ces communes sont incluses dans le présent rapport.

Les modes d'exploitation ainsi que les tarifs en vigueur en 2019 ont été maintenus en 2020 sur chaque territoire de GMVA. Les données du RPQS sont donc la compilation des données issues de chacun des anciens « secteurs d'exploitation » ou « unités de gestion » représentés ci-dessous :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération
Secteurs d'exploitation 2020 - Assainissement Non Collectif



Réalisation : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, 17/06/2021

A.3. MODES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Dans la continuité de l'organisation préexistante, les modes de gestion du service d'assainissement non collectif sur chaque périmètre sont précisés ci-dessous :

Périmètre géographique	Mode de gestion
Ex-Vannes	Régie
Ex-Séné	Régie + Prestation de service
Ex-Siaep Presqu'île de Rhuys	Régie
Ex-Siaep Vannes ouest	Régie
Ex-Siaep de la région d'Elven	Régie
GMVA (ex-CC Loc'h)	Régie
Ex-Plescop	Régie
Ex-Saint-Avé	Régie + Prestation de service
Ex-Meucon	Régie + Prestation de service

B. POINTS CLES DU SERVICE EN 2020

B.1. FAITS MARQUANTS 2020

- 1^{er} Janvier 2020 : Prise de compétence et transfert à Golfe du Morbihan-Vannes agglomération des moyens techniques et humains associés.
- Période COVID :
- Mars 2020 : 1^{er} confinement des équipes (COVID19) durée de 10 semaines. La crise sanitaire a beaucoup impacté le fonctionnement du SPANC. En effet, les rendez-vous n'ont pu être honorés soit pour cause de confinement des équipes, soit pour cause de conditions sanitaires trop contraignantes pour des visites à domicile.
- Fin Octobre 2020 : Nouveau confinement des équipes
- Mise en place d'un groupe de travail pour l'harmonisation des pratiques au sein du SPANC de GMVA.

B.2. SYNTHÈSE DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les tableaux suivants présentent les indicateurs descriptifs et de performance du système d'assainissement non collectif.

Indicateur Descriptifs	Définition	2020
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	Population totale résidant sur le périmètre des communes concernées par le service, y compris les habitants résidant en zone d'assainissement collectif.	200 484
D301.0 - Nombre d'habitants desservis	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif	26 664
D302.0 - Indice de mise en oeuvre de l'assainissement non collectif	Sur une échelle de 0 à 100, renseigne sur les prestations obligatoires fournies par la collectivité dans le cadre du SPANC. De 100 à 140, il évalue l'étendue des services complémentaires et facultatifs proposés par le SPANC.	100

L'indicateur descriptif D302.0 (Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif) permet de mesurer la maîtrise des pollutions diffuses et d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service : les missions obligatoires regroupées en A et les missions facultatives regroupées en B dans le tableau ci-dessous. Il est déterminé comme suit :

D 302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif		Exercice
		2020
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	20
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	30
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30
100	TOTAL A	100
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service		
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	0
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	0
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	0
40	TOTAL B	0

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif à l'échelle du SPANC de GMVA est donc de 100 sur un total maximum de 140 dans le cas d'une mise en œuvre de compétences facultatives.

Indicateur de performance	Définition	2020
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	Cet indicateur traduit la proportion d'installations d'assainissement non collectif ne nécessitant pas de travaux urgents à réaliser.	89%

Le taux de conformité par unité de gestion est présenté au chapitre D du présent rapport.

C. ACTIVITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EN 2020

C.1. ACTIVITE DU SERVICE EN 2020

C.1.1. Chiffres clés

Le tableau ci-dessous présente les chiffres clefs du service public en 2020 :

Chiffres-Clefs	
Indicateur	2020
VP.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	301
VP.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	255
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	1 143



Fosse toutes eaux et filtre à sable

Les nombres de contrôles effectués par unité de gestion sont les suivants :

Unité de gestion	2020		
	VP.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	VP.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année	VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N
Vannes	32	17	22
Séné	6	2	8
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	60	53	342
Ex-SIAEP Elven	40	51	51
Ex-SIAEP Vannes ouest	43	45	379
Ex-CC Loch	80	59	325
Plescop	25	18	0
Saint-Avé	15	10	15
Meucon	0	0	1
TOTAL	301	255	1 143

C.1.2. Nombre d'installations d'ANC

Le nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC (indicateur DC. 306) au 31/12/2020 est de **12 100**.



Les fréquences des contrôles périodiques de bon fonctionnement sont les suivantes :

VP.323 - Fréquence du contrôle périodique (années)	
Unité de gestion	2020
Vannes	5
Séné	8
Siaep Presqu'île de Rhuys	7
Siaep Vannes ouest	4 ou 8
Siaep Elven	8
Plescop	8
Saint-Avé	4
Meucon	/
GMVA (ex-CC du Loc'h)	5



Couvercle de fosse toutes eaux corrodé

D. CONFORMITE DES INSTALLATIONS

Le tableau ci-dessous présente les taux de conformité par unité de gestion.

L'indicateur P301.3 (taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif) correspond au ratio établi à partir de la somme du nombre d'installations neuves ou à réhabiliter contrôlées conformes à la réglementation et du nombre d'installations existantes qui ne présentent pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement rapportée au nombre total d'installations contrôlées

Unité de gestion	P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif
Vannes	84%
Séné	34%
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuy	87%
Ex-SIAEP Elven	93%
Ex-SIAEP Vannes ouest	89%
Ex-CC Loc'h	92%
Plescop	95%
Saint-Avé	90%
Meucon	100%
Ensemble GMVA	89%

Le taux de conformité relativement bas de la commune de Séné s'explique par le fait que, compte tenu de la sensibilité environnementale du territoire, les évaluations de fonctionnement des installations ont été faites depuis 2014 en considérant le territoire communal comme étant une zone à enjeu environnemental. Ceci a pour conséquence de déclasser les installations non conformes.



Tranchées d'épandage

E. RELATIONS A L'USAGER

Le tableau ci-dessous présente les principales données sur les relations à l'utilisateur en 2020 :

Relations à l'utilisateur			
Unité de gestion	N° de l'indicateur	Description	2020
Tous secteurs	VP.335 -	Existence d'une permanence téléphonique	Oui
Tous secteurs	VP.336 -	Existence d'une permanence physique	Oui
Tous secteurs	VP.337 -	Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers	Oui
Tous secteurs	VP.338 -	Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation	Oui
Tous secteurs	VP.339 -	Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle	Non

F. TARIFS

Le tableau ci-dessous présente les principaux tarifs des contrôles du SPANC en 2019 et 2020 (€ TTC) :

Secteur	Unité de gestion	Commune	Contrôle de Bon Fonctionnement Périodique	Contrôle de Conception	Contrôle de Réalisation	Contrôle pour Vente
Centre	Vannes	Vannes	75,00 €	48,00 €	72,00 €	90,00 €
	Séné	Séné	64,00 €	75,00 €	86,00 €	88,00 €
	Saint-Avé	Saint-Avé	80,00 €	69,00 €	146,00 €	0,00 €
	Meucon	Meucon	121,00 €	99,00 €	121,00 €	0,00 €
Est	Ex Siaep Presqu'île de Rhuys	Arzon	159,00 €	93,00 €	129,50 €	191,00 €
		Saint-Gildas de Rhuy				
		Sarzeau				
		Saint-Armel				
		Le Tour du Parc				
		Le Hézo				
		Surzur				
		Theix-Noyal				
		La Trinité Surzur				
		Treffléan				
		Sulniac				
		La Vraie Croix				
		Lauzach				
	Berric					
	Ex Siaep Elven	Elven	102,81 €	93,46 €	56,08 €	130,84 €
		Saint-Nolff				
		Trédion				
Monterblanc						
Ouest	Ex Siaep Vannes ouest	Baden	152,00 €	111,40 €	125,70 €	133,50 €
		Larmor-Baden				
		Le Bono				
		Plougoumelen				
		Ploeren				
		Arradon				
		Ile-aux-Moines				
		Ile-d'Arz				
	Ex CC du Loc'h	Grand-Champ	150,00 €	75,00 €	95,00 €	115,00 €
		Brandivy				
		Locqueltas				
		Locmaria-Grand-Champ				
		Colpo				
		Plaudren				
Locqueltas						
Plescop	Plescop	132,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	

G. INDICATEURS FINANCIERS

Le tableau ci-dessous présente les principales données financières du SPANC en 2020 :

Finances		
Unité de gestion	Description	2020
Tous secteurs	DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	279 939,00 €
Tous secteurs	DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	- €
Tous secteurs	DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	- €
Tous secteurs	DC.328 - Montant des autres recettes que celles issues des redevances usagers	2 020,00 €
Tous secteurs	DC.329: Abondement par le budget général	- €
Tous secteurs	DC.330: Assujettissement à la TVA	Non

H. PERSPECTIVES POUR 2021

Après une année 2020 très perturbée, l'année 2021 est synonyme de nouvelles réflexions en vue d'harmoniser les pratiques à l'échelle de GMVA. Ainsi, une réflexion est menée en interne par le SPANC afin de préparer des visites de fonctionnement uniformisées (fréquences, points de contrôles, rapports...), des tarifs harmonisés et un règlement de service à l'échelle de l'agglomération.